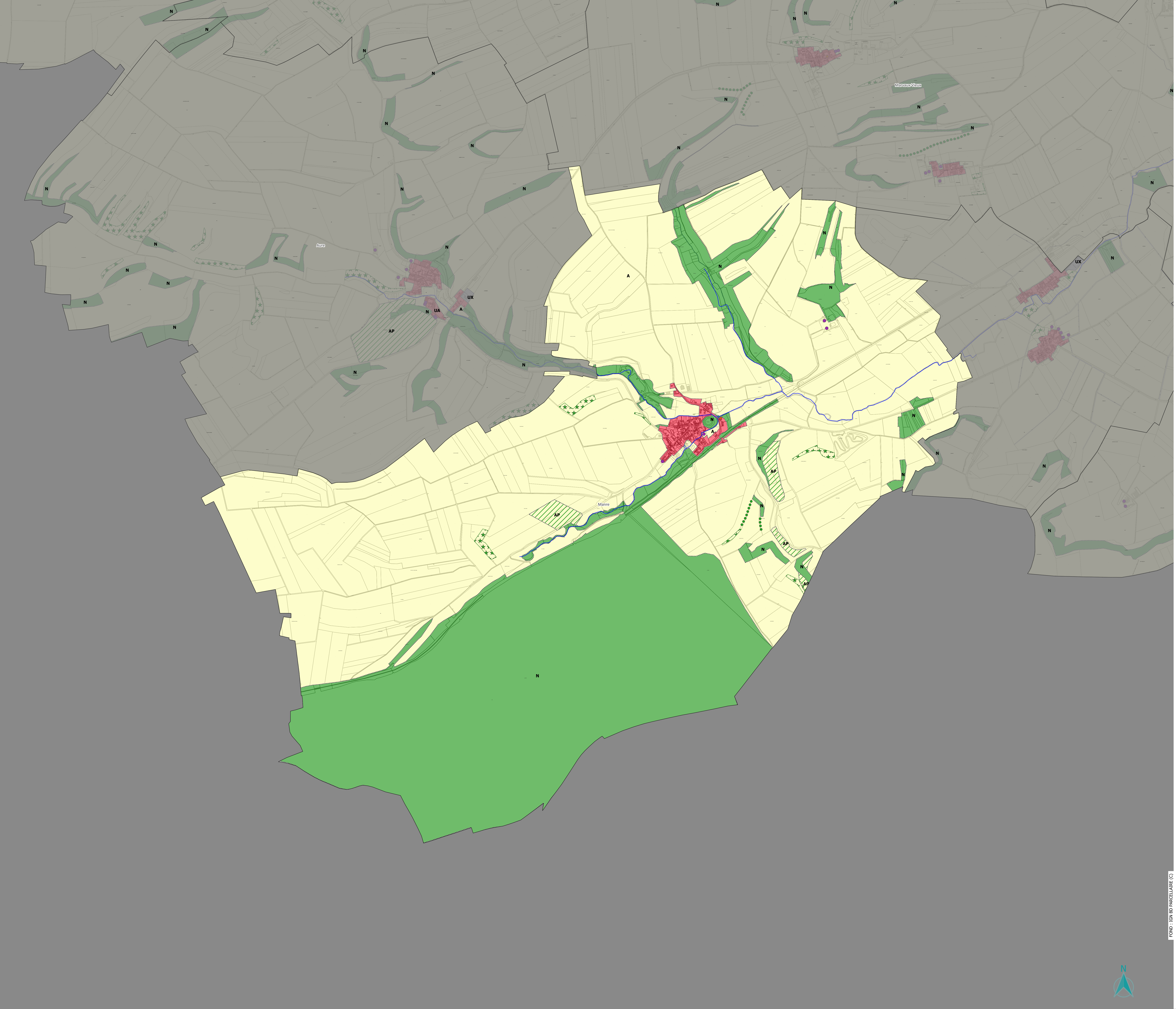






de la Communauté de Communes
de l'Argonne Ardennaise

Règlement graphique

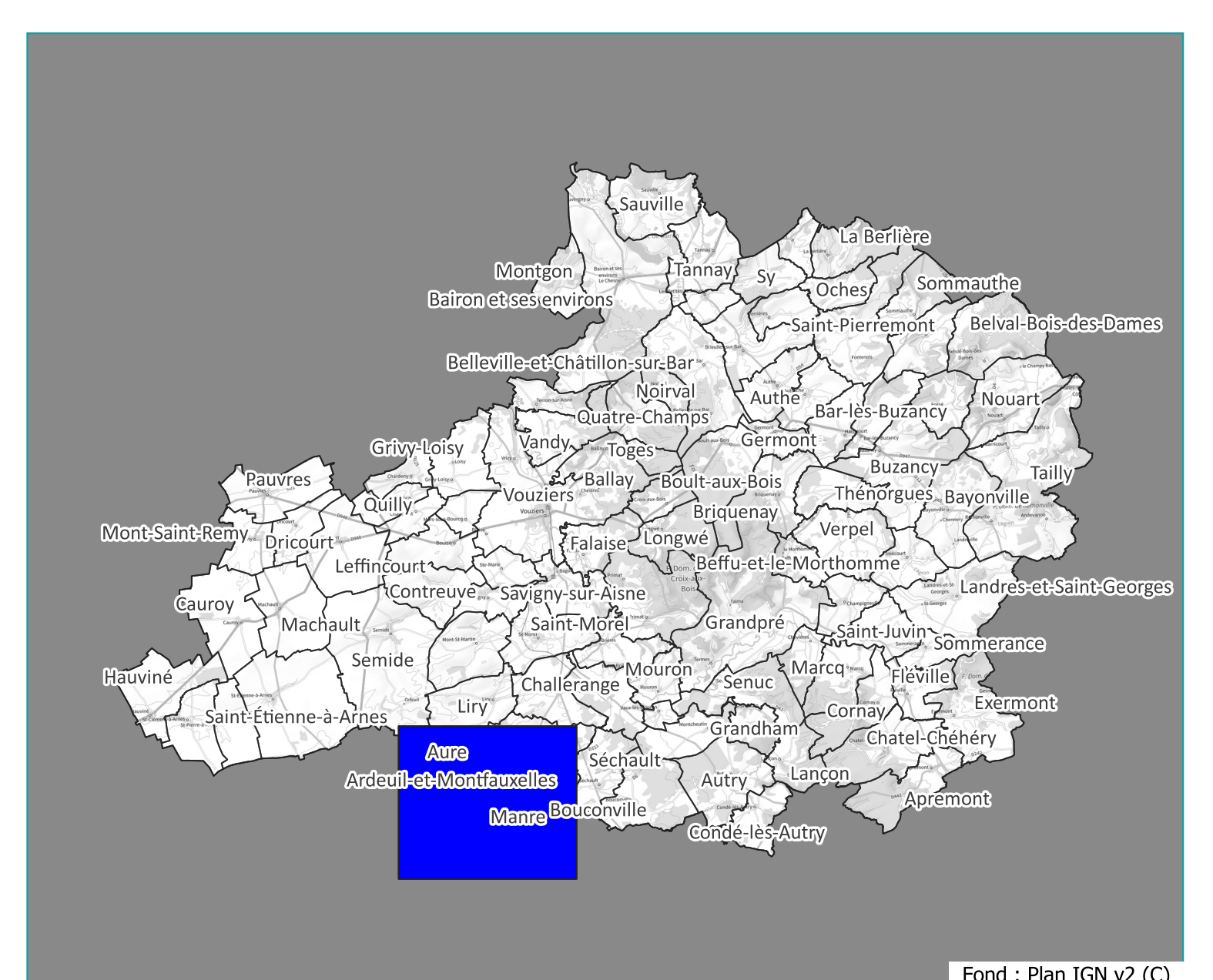
échelle : 1 : 10 000

Planche : Manre

Vu pour être annexé à la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal


Le Président,
Benoît SINGLIT

Transmission en Sous-Préfecture en annexe de
la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Zonage

A

AP

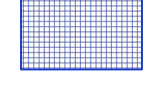
N

UA

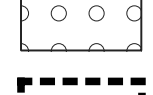
UX

Prescriptions

Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Emplacement réservé

Espace à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

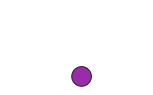
Espace boisé classé

Périmètre couvert par un plan de secteur (L151-3)

Périmètre de sauvegarde des rez-de-chaussées commerciaux

Zone couverte par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Linéaire arboré à protéger pour des motifs d'ordre écologique

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre historique et architectural

Bâtiments identifiés au titre du changement de destination

Elément paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural

Informations

Cours d'eau

Plan de Prévention du Risque inondation

Plus hautes eaux connues